Universite d'ete 2012 de Sauvons le Climat

Samedi 8 septembre - 9h00 M. François POIZAT Institut Energie et Développement

Insertion des énergies renouvelables intermittentes dans le réseau Aspects financiers

Résumé (par SLC)

Depuis plusieurs années, le gouvernement français a introduit des mesures destinées à favoriser l'insertion des énergies renouvelables dans le réseau électrique, essentiellement par le biais de dispositions fiscales : crédits d'impôt sur les installations, tarifs préférentiels de rachat de l'électricité issue de sources renouvelables etc. Ces dispositions découlent d'une politique de l'Union Européenne qui se veut verte et libérale, et la plupart des pays membres ont adopté un système de taxation destiné à financer le développement des énergies renouvelables.

En France, il s'agit de la Contribution (unitaire) au Service Public de l'Electricité (CSPE), introduite en 2003, qui se décompose comme suit :

- Dispositions sociales: tarif de première nécessité (TPN) + fonds solidarité logement (FSL) (environ 2 % du montant);
- Péréquation tarifaire : DOM + Corse + îles bretonnes (environ 21%);
- Obligation d'achat : EnR + cogénération + ultime pointe (environ 76 %).

Dans cette présentation, M. François POIZAT explique en détails le fonctionnement de cette taxe, et la manière dont elle est calculée. Il relève notamment la grande différence qui existe entre les charges prévisionnelles d'EDF pour 2012 (déterminées par la Commission de Régulation de l'Energie − CRE), qui s'élèvent à plus de 5 milliards d'euros, et le taux retenu de 9,75 € / MWh, qui devrait créer un déficit d'environ 1,5 milliard d'euros.

Il explique également le paradoxe qui existe entre l'obligation d'achat de l'électricité « verte » et la logique de l'appel d'offres, dans une Europe qui se veut libérale.

Après avoir analysé en détails les obligations d'achat d'EDF et des entreprises locales de distribution (ELD) en fonction des sources d'énergie (cogénération, diesel dispatchable, hydraulique, éolien, incinération, biogaz, biomasse, photovoltaïque...) pour 2012, M. POIZAT s'intéresse à l'évolution du taux de la CSPE depuis 2006, et analyse la simulation officielle de CSPE jusqu'en 2020.

Il s'attache ainsi à montrer en quoi la CSPE est une taxe « écologique » qui ne pèse pourtant que sur l'électricité, en quoi cette taxe sous-estime le surcoût officiel des EnR, comment sa croissance explosive va augmenter son montant total à plus de 10 milliards d'euros d'ici 2020, et enfin et surtout, comment le système de l'obligation d'achat est préjudiciable à la sécurité des réseaux.